

2021 – 2027 :  
UN MANDAT POUR  
L'ACCOMPAGNEMENT  
DES TRANSITIONS

# ÉLECTIONS RÉGIONALES 2021



## La Chambre Régionale des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire

La CRESS Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur est le référent légal (Article 6 de la loi ESS de 2014) des entreprises de l'économie sociale et solidaire. Elle représente et défend leurs intérêts. Elle est le porte-parole des entreprises de l'ESS de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur auprès des pouvoirs publics, des autres représentants des forces économiques et auprès des acteurs de la société civile.

Par sa vocation de type consulaire elle propose aux entreprises de l'économie sociale et solidaire des appuis politiques (fonction de plaidoyer) et des appuis techniques (fonction de services) qui favorisent leur consolidation et leur développement.



## Le Mouvement associatif

Le Mouvement associatif Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur existe depuis 1984. Il est aujourd'hui une déclinaison régionale du Mouvement associatif national. Il a pour objet de représenter la vie associative en région, ses coordinations et fédérations associatives membres. Son rôle est de favoriser et promouvoir le développement d'une force associative utile et créative, ainsi que d'être le porte-voix de la dynamique associative en région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

À ce titre, il est l'interlocuteur privilégié et reconnu des responsables politiques et administratifs de la région.



## L'UDES

L'UDES, union des employeurs de l'économie sociale et solidaire, regroupe 23 groupements et syndicats d'employeurs (associations, mutuelles, coopératives) et 16 branches et secteurs professionnels. En tant qu'organisation patronale multi professionnelle, l'UDES fait entendre la voix des employeurs de l'ESS et défend les spécificités de leurs entreprises dans des lieux de concertation territoriale, et auprès des partenaires sociaux interprofessionnels (MEDEF, CPME, U2P).

L'UDES est une union patronale soucieuse de faire progresser la place et la performance de l'économie sociale et solidaire au service de l'intérêt général et d'un modèle de société qui sache conjuguer équité, solidarité et efficacité.

## POURQUOI UNE POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET EMPLOYEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur doit **favoriser l'innovation sociale et accompagner le développement d'une économie plus résiliente** et moins soumise aux aléas économiques et financiers. Le nouveau mandat 2021-2027 de l'exécutif régional doit être celui des transitions. Il s'ouvrira dans un contexte de crise sans précédent. Le développement de **l'économie sociale et solidaire fera partie des solutions et nous représentants ESS nous nous emploieront à être les acteurs impliqués** aux côtés du président de région et de son équipe pour **accompagner cette perspective**.

- Pour soutenir la création d'emplois durables et la (re)localisation des activités
- Pour favoriser la transition écologique : recyclage, bio, agriculture paysanne, circuits courts, lutte contre la précarité énergétique, mobilité durable
- Pour répondre aux besoins des habitant·e·s et des entreprises en proposant des services accessibles à tous qui contribuent à la qualité de vie et l'attractivité du territoire
- Pour assurer une cohésion sociale et territoriale au croisement des politiques publiques en matière sociale, économique, culturelle et d'aménagement

## NOS PROPOSITIONS PRIORITAIRES

### 1 Une ambition forte et une dynamique de soutien pérenne de la Région

L'échelon régional est le plus pertinent pour les entreprises et les employeurs de l'ESS, la bonne échelle pour accompagner au mieux leur développement socio-économique, au service de tous les territoires. La Région peut faciliter la politique publique dédiée à l'ESS, en lien avec les acteurs économiques et institutionnels dédiés.

#### 1.1 Mettre en place au sein de l'exécutif régional un adjoint ou un vice-président avec une délégation Économie Sociale et Solidaire et Économie Responsable :

- Rattachée au développement économique
- En relation transversale avec les différents champs de compétences de la collectivité mobilisables pour les soutiens aux entreprises de l'ESS (Conférer point 2 de la note)
- Inscrire clairement cette délégation dans l'organigramme politique et technique de la Région
- L'adjoint ou le vice-président est :
  - Le référent unique de la compétence développement économique de la Région sur le champ de l'Économie Sociale et Solidaire et de l'Économie Responsable
  - Le référent de la mise en œuvre du SPASER de la Région du fait de sa délégation Économie Responsable
- En charge de diffuser au sein des services juridiques du Conseil Régional tous les outils d'une bonne contractualisation avec les associations notamment ceux concernant la subvention et la signature de convention pluriannuelle d'objectifs

#### 1.2 Inscrire l'ESS dans le SRDEII et établir une véritable stratégie régionale de l'ESS

- Amener les trois métropoles de la région à la signature d'une stratégie régionale de soutien aux entreprises de l'ESS
- S'assurer de l'éligibilité des acteurs de l'ESS à l'ensemble des dispositifs ouverts aux acteurs économiques
- Inscrire la CRESS au même rang que toutes les consulaires dans l'ensemble des outils pilotés par la Région : Rising Sud, ...
- Financer via des crédits d'investissement du « Contrat d'avenir 2021-2027 » une Maison régionale de l'ESS permettant à l'ensemble des employeurs et des têtes de réseaux de se regrouper, et favoriser le travail et la représentation collective des entreprises de l'ESS

### 2 Soutenir le développement économique des entreprises de l'ESS en région

Considérer les entreprises de l'ESS comme telles et donc imaginer avec elles la réponse à leurs besoins face aux mutations numériques, écologique, culturelles, sociales et sociétales comme aux problématiques plus immédiates de consolidation de leurs modèles.

#### 2.1 Soutenir les réseaux d'accompagnement et de financement à la création et au développement d'entreprises

- Financer une mission d'accueil, d'information et d'orientation des entreprises de l'ESS via la CRESS dans le cadre de ses missions légales | CFE des entreprises de l'ESS
- Soutenir les incubateurs et couveuses d'entreprises de l'ESS
- Fonctionnement et dotation aux instruments financiers des fonds territoriaux de France-Active Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Soutien du Mouvement Associatif Régional pour la structuration en région de la chaîne d'accompagnement des associations employeuses
- Soutien de l'URSCOP : Fonctionnement | Dotation PARGEST | Structuration de SCIC
- Favoriser les coopérations économiques territoriales : Soutien aux démarches de coopération inter-entreprises ESS et hors ESS

#### 2.2 Favoriser l'accès à la commande publique de TPE & PME régionales

- Déployer un SPASER ambitieux : Objectif de dépassement de son obligation légale | Formation interne (Chef de services & Élus)
- Étudier la possibilité d'un volume de marché réservés aux entreprises de l'ESS
- Encourager et développer la pratique du « sourcing » entre les acheteurs publics et les entreprises responsables par la continuité du soutien au Salon des Achats Responsables : ESS SUD : Édition annuelle
- Promouvoir et soutenir les achats responsables en région

### 3 Soutenir l'ESS comme accélérateur de l'économie circulaire et de la transition écologique

Plus de local dans une économie globalisée ! Telle est la promesse de l'ESS. La crise a remis en avant l'importance des circuits courts, les énergies renouvelables, le développement des mobilités douces... Il convient désormais d'aller plus loin encore pour favoriser les transitions de demain, dont l'ESS est l'un des artisans.

**3.1 Économie circulaire** | Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) - Plan Économie circulaire - SRADDET : Soutenir le développement des activités des structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) spécialistes historiques du réemploi et de la réutilisation

**3.2 Transition énergétique** | Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) : Soutenir le développement de projets d'énergies renouvelables à gouvernance locale par la création de fonds de financements et / ou d'aides spécifiques : amorçage, développement, investissement, etc.

**3.3 Agriculture et alimentation durable** | Plan Régional Agriculture Durable ; Plan Régional Alimentation ; Schéma directeur régional des exploitations agricoles : Soutenir les structures de l'accompagnement de type coopératives d'activité et d'emploi (CAE) ou couveuses agricoles - Faire de la restauration collective un levier pour développer une alimentation de qualité - Soutenir les structures de l'ESS de l'aide alimentaire en région

**3.4 Mobilité durable et inclusive** | Plan Vélo régional ; Plan de mobilité (PDM) ; Plan de mobilité simplifié (PDMS) : Encourager des alternatives plus écologiques et économiques concernant le dernier kilomètre de livraison (kilomètre le plus coûteux) : mutualisation des livraisons, véhicules plus propres et des modes doux, services innovants de conciergeries ou de casiers connectés, chèques mobilité

**3.5 Tourisme durable et protecteur des écosystèmes locaux** | Tourisme régional des « 4 saisons » qui est celui des campings, des gîtes, des refuges, des villages et centres de vacances qui est acteur d'un tourisme diffus et intégré, promoteur des circuits courts, vecteur d'activités douces dans les espaces naturels et facteur de valorisation des patrimoines bâtis et naturels de notre région.

### 4 Les fonds européens

Les régions ont aujourd'hui la mission de coordonner l'affectation des fonds européens auprès des entreprises de leur territoire. Le cadre du plan est largement territorialisé, nous plaçons pour qu'une part non négligeable puisse être fléchée vers des structures de l'ESS.

#### Simplifier l'accès aux appels à projet européens pour les petites entreprises

- Faciliter les démarches administratives en accompagnant les structures par des moyens d'ingénierie partagés
- Confier aux CRESS le rôle d'organisme intermédiaire des micro-crédits à destination des entreprises de l'ESS et doter les opérateurs intermédiaires de proximité d'une capacité d'avance de trésorerie et leur permettre de mettre en place des présomptions de contrôle et de rendre proportionnels les contrôles avec les montants alloués
- Financer les phases de diagnostic et d'autodiagnostic global sur l'adéquation des outils & des mesures liés à l'écosystème d'accompagnement et de financement
- Ouvrir la possibilité d'un conventionnement entre les CRESS et les Régions pour accompagner les petites entreprises de l'ESS à constituer des consortiums pour accéder plus facilement aux appels à projets et instruire les dossiers de demande de financements européens

# LES COMPÉTENCES DE LA COLLECTIVITÉ RÉGIONALE MOBILISABLES DE 2021 À 2027 POUR SOUTENIR ENCORE DAVANTAGE LES ENTREPRISES ET LES EMPLOYEURS DE L'ESS

## Développement économique :

- Par l'élaboration et l'adoption du SRDEII, avec un volet ESS obligatoire et l'organisation d'une stratégie et d'une conférence régionales de l'ESS
- Par l'élaboration d'un SPASER : Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables
- Par le soutien à la structuration régionale des acteurs (GRESS, Le Mouvement associatif, UDES, URSCOP, IAE, ...)
- Par la définition des régimes d'aides et octroi des aides aux entreprises de l'ESS
- Par le financement de l'accompagnement du conseil à la création d'entreprises et reprise d'entreprises sous forme coopérative (incubateurs et couveuses ESS, France Active, ...)
- Par le soutien à la structuration de filières économiques et aux démarches de coopération économique territoriale (SCIC, PTCE, ...)

## Gestion des lycées et des établissements d'enseignement agricole :

- Par l'inscription de clauses sociales et environnementales dans la construction et l'entretien
- Par la promotion d'une restauration bio, locale et/ou équitable

## Aménagement du territoire et environnement :

- Par la prise en compte des entreprises de l'ESS dans le SRADDET et le plan régional de prévention et de gestion des déchets
- Le soutien de projets citoyens d'énergie renouvelable et d'économie circulaire

## Autorité de gestion des fonds européens :

- Par l'inscription de l'ESS dans les POR du FEDER-FSE+
- Par l'inscription de l'ESS dans les fonds FEADER

## Sport, culture et tourisme :

- Par l'inscription de clauses sociales et environnementales pour la construction et l'entretien d'équipements sportifs ou culturels
- Par le soutien aux associations sportives, aux acteurs du tiers secteur-culturels, aux structures d'éducation populaire et aux acteurs du tourisme solidaire
- Par la promotion et valorisation de la filière tourisme durable ; l'aide aux départs des classes de découverte et des enfants de quartiers défavorisés
- Par l'augmentation des aides à la rénovation permettant de qualifier l'offre d'hébergement touristique des acteurs du tourisme solidaire

## Recherche, Innovation et enseignement supérieur :

Par le soutien à l'innovation sociale sur les modes d'entreprendre

## Agriculture et alimentation :

Par l'aide à l'installation et la structuration de filières agricoles de proximité et les circuits courts

## Apprentissage et formation :

Par le soutien aux démarches de coopération et de mutualisation des entreprises ESS dans les processus d'information sur les métiers, à leurs modes d'exercice et d'ouverture de modalités innovantes pour l'apprentissage et la formation

## Aménagement numérique :

- Par le soutien aux fablabs, tiers lieux
- Par le soutien à l'accessibilité au numérique pour tous et la mesure de la maturité numérique des entreprises

## Transports non urbains :

Par le soutien aux plateformes de mobilité solidaire et aux coopératives de transport

## Jeunesse, vie associative et citoyenneté :

- Par le soutien aux têtes de réseaux associatives, la signature de la Charte des Engagements Réciproques associant l'État en Région, le Conseil Régional & Le Mouvement associatif
- Par le soutien aux projets éducatifs dans les lycées
- Par le soutien à l'engagement bénévole à travers la création d'un fonds régional pour encourager la formation des bénévoles, permettant de soutenir notamment les projets collectifs favorisant l'accès à la formation.
- Élaborer des politiques favorisant la coopération avec et entre les associations de jeunesse et d'éducation populaire afin d'assurer un cadre non concurrentiel
- Soutenir la diversité des formes d'engagement (associations de jeunesse et d'éducation populaire, animations volontaires, conseils d'enfants et de jeunes, conseils de vie lycéenne, service civique...)

## CONTACT

ESS SUD | Maison Régionale de l'ESS  
[david.heckel@cresspaca.org](mailto:david.heckel@cresspaca.org) | 06 34 32 48 81